

Malakoff, le 11 février 2020

Décision n° 2020 - 30 portant délégation de signature – M. Antoine HONG

La Directrice générale par intérim de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu l'arrêté de la ministre des armées, de la ministre du travail et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 10 février 2020 portant nomination par intérim de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense – Mme SIPRES (Nathalie) ;

Vu la décision n° 2018 – 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2018-01 du 8 octobre 2018 portant nomination du directeur Patrimoine et logistique

Décide :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Antoine HONG, directeur Patrimoine et logistique, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 15 000 € HT ;
- des cessions immobilières ;
- des transactions et autres compromis ;
- des pénalités infligées aux prestataires de marché.

Art. 2. – La décision n° 2018 - 43 portant délégation de signature est abrogée.

Art.3. – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

Art. 4. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



NATHALIE SIPRES